

Lors du Conseil de Paris de mars dernier, la Ville de Paris, adhérente de l'association Certibruit, a adopté des mesures d'accompagnement des professionnels parisiens pour développer les livraisons nocturnes silencieuses labélisées.



Lors du Conseil de Paris de mars dernier, la Ville de Paris, adhérente de l'association Certibruit, a adopté des mesures d'accompagnement des professionnels parisiens pour développer les livraisons nocturnes silencieuses labélisées.

L'association Certibruit, propose aux acteurs de la logistique urbaine ainsi qu'aux collectivités locales un accompagnement global pour réaliser des livraisons de nuit respectueuses des riverains, permettant la réduction des temps de trajet, de la consommation d'énergie et de l'émission de polluants.

Seulement le respect des riverains ne sera assuré qu'avec des mesures à la fois techniques et comportementales pour les livraisons.

Convaincue par cette solution de logistique urbaine durable, et afin d'aider les professionnels parisiens, la Ville de Paris, adhérente à Certibruit depuis 2012, met en place un dispositif d'aides et de subventions pour réaliser des travaux d'insonorisation, financer la labellisation des points de vente et améliorer le taux d'équipement en véhicules silencieux.

- Subvention des restaurants et commerces de bouche parisiens pour engager des travaux d'insonorisation de leur local.

La première mesure de ce plan d'accompagnement pour des livraisons nocturnes plus silencieuses consiste à encourager les professionnels parisiens à équiper leurs locaux de dispositifs anti-bruit et à labelliser leur point de vente permettant des livraisons nocturnes certifiées plus silencieuses.

La Ville de Paris propose pour ces différentes actions (audits, travaux, certification) une subvention à hauteur de 50% du montant HT plafonné à 4 000 €.

La délibération 2018 DVD 38 précise que « ces travaux devront être labellisés par un organisme certifié dans le domaine du bruit dans l'environnement particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain. » Pour savoir comment insonoriser son local, l'association Certibruit met à disposition la charte « Livraisons de nuit respectueuses des riverains et de l'Environnement » développée par les professionnels et experts impliqués dans les problématiques de logistique urbaine. Pour obtenir le label Certibruit il convient de remplir le dossier de demande du label disponible sur www.certibruit.fr

- Subvention pour les transporteurs et petits commerçants pour faire l'acquisition de véhicules propres et silencieux certifiés Piek

Pour être livré de nuit il faut s'appuyer sur des véhicules silencieux. La ville de Paris met à disposition une subvention pour l'achat ou la location LLD ou LOA d'une durée d'au moins 24 mois, d'un véhicule neuf électrique, hydrogène ou GNV.

- 20% du prix HT plafonné à 2 000 € pour un véhicule utilitaire léger (inférieur ou égal à 3,5T) ;
- 20% du prix HT plafonné à 6 000 € pour un poids lourd (supérieur à 3,5T).

Le véhicule doit, pour prétendre à la subvention, être certifié Piek. Cette certification, délivrée en France par le Cemafruid, certifie que le matériel respecte le seuil sonore maximum de 60 dB(A).

Certibruit propose le label « Je livre la nuit sans bruit » pour les transporteurs certifiés silencieux. Pour prétendre à ce label qui facilite la subvention, il convient de remplir le dossier de demande du label Transporteurs disponible sur www.certibruit.fr

La délibération est disponible sur le site de l'association : www.certibruit.fr

Le dossier de demande de subvention sera très prochainement disponible sur le site de Paris.fr.

Ces aides sont cumulables avec d'autres aides et notamment celles de la Ville de Paris existantes pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique/hydrogène/GNV (gaz naturel de véhicules). Elles sont disponibles pour les entreprises de toutes tailles.

Plus d'infos : www.certibruit.fr